

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
 VU le Décret N°145/PR du 15 mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
 VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
 VU le Décret N°139/PR du 16 mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;
 VU le Décret N°451/PR-SGG du 30 décembre 1967, portant nomination des membres des cabinets ministériels, notamment son article 4 ;
 VU le message téléphoné N°128/MTP/CAB du 25 mai 1968, du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;
 VU les nécessités de service ;
 Sur la proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont abrogées en ce qui concerne Mr Placide GBAGUIDI, Ingénieur Principal des Travaux Publics, les dispositions de l'article 4 du décret N°451/PR-SGG du 30 décembre 1967 susvisé, portant nomination des membres des cabinets ministériels.

Article 2 - Mr Auguste ASSOGBA, Agent d'Exploitation des Postes et Télécommunications, est nommé Conseiller Technique du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, en remplacement de Mr Placide GBAGUIDI, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 - Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

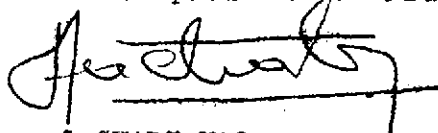
Fait à COTONOU, le 18 Juin 1968

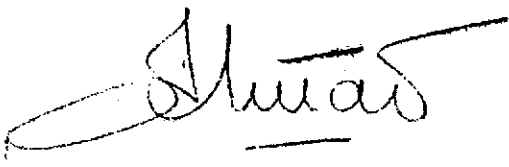
par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,

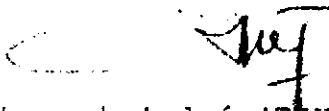

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan


 Pascal CHABY KAO


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et
Télécommunications,


Lieutenant André ATCHADE